



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DU PROGRAMME

Cent seizième session

Rome, 3-7 novembre 2014

**SUITE DONNEE A L'EVALUATION STRATEGIQUE DU ROLE ET
DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORETS**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Eduardo Rojas Briales
Sous-Directeur général
Département des forêts
Tél: (06) 570-55879

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1723f

1. Le présent rapport fait suite à l'Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts et à la réponse de la Direction¹ qui ont été examinées à la cent douzième session du Comité du programme de la FAO (5-9 novembre 2012).
2. Le Comité s'est félicité du caractère exhaustif de l'évaluation et de la réponse de la Direction, et du fait que ces documents aient été rédigés dans les délais impartis. Lors de l'examen, le Comité:
 - a) a souligné qu'il importait de mieux dégager les priorités s'agissant des activités dans le domaine des forêts afin de permettre à la FAO d'exercer un rôle de chef de file tout en s'efforçant de nouer des partenariats pour les autres domaines d'activité;
 - b) a souligné les relations qui existaient entre, d'une part, les activités visant à une gestion durable des forêts et, de l'autre, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté;
 - c) a encouragé la FAO à intensifier ses activités intersectorielles en concentrant son action sur l'utilisation intégrée des terres et la gestion durable des forêts;
 - d) a demandé que les activités relatives à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) prennent en compte les liens entre agriculture et forêt;
 - e) a dit attendre avec intérêt que les recommandations figurant dans l'évaluation soient prises en compte lors de la préparation des prochains Plan à moyen terme et Programme de travail et budget;
 - f) a noté que l'évaluation devrait être présentée aux six commissions régionales des forêts;
 - g) a encouragé la mobilisation de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des programmes forestiers de la FAO; et
 - h) a noté que l'équipe d'évaluation ne s'était rendu dans aucun pays à faible couvert forestier².
3. Conformément à la politique de la FAO en matière d'évaluations, le présent rapport fait sur le point sur la mise en œuvre des mesures énoncées dans la réponse de la Direction. À la demande du Bureau de l'évaluation, il présente un système de notation (sur une échelle de 1 à 6) du relevé d'interventions de la Direction, qui a permis à la Direction de la FAO d'autoévaluer le taux d'approbation et de mise en œuvre des recommandations.
4. Le présent rapport a été établi sous la direction du Sous-Directeur général chargé du Département des forêts, en concertation avec les unités responsables citées dans réponse de la Direction, au tableau décrivant les 30 mesures convenues pour donner suite aux neuf recommandations spécifiques découlant de trois recommandations générales de l'Évaluation.
5. Parmi les neuf recommandations spécifiques issues de l'Évaluation, la Direction a accepté huit recommandations en l'état et une recommandation a fait l'objet d'une acceptation partielle. L'acceptation partielle concerne l'affirmation du rôle fédérateur de la FAO dans la gouvernance internationale des forêts. La Direction souligne, à cet égard, qu'en raison du grand nombre d'acteurs impliqués dans les structures de gouvernance internationale, l'efficacité de la mise en œuvre dépend non seulement du travail de la FAO, mais aussi du mandat, des aspirations et des priorités des autres organisations. Ce point est exposé plus en détail dans les paragraphes qui suivent.
6. Une synthèse de la mise en œuvre des 30 mesures énoncées dans la réponse de la Direction figure au tableau 1. Les progrès effectués ont été notés «adéquats ou progrès réalisés» pour 27 mesures, et trois mesures nécessitent une plus grande attention. On trouvera des précisions supplémentaires dans les chapitres intitulés *Réalisations*, et *Défis et voie à suivre*.

¹ PC 112/3; PC 112/3 Add.1; PC 112/3 Sup.1

² CL 145/6 paragraphes 14-15

Tableau 1 Synthèse des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures énoncées dans la réponse de la Direction

Recommandations générales ³	Nombre de recommandations spécifiques	Nombre de mesures énoncées dans la réponse de la Direction	Notation du relevé d'interventions de la Direction Mise en œuvre adéquate ⁴ ou progrès réalisés	Notation du relevé d'interventions de la Direction Mise en œuvre insuffisante
I. Approche globale des forêts et des arbres visant à accomplir les trois objectifs mondiaux de l'Organisation	5	17	16	1
II. Approche plus proactive du rôle et de la place de la FAO dans le cadre mondial régissant les forêts	2	7	5	2
III. Renforcer les moyens permettant de resserrer les liens entre les connaissances et les compétences techniques relatives aux forêts au sein de l'Organisation	2	6	6	0
Total	9	30	27	3

Réalisations

Approche globale des forêts et des arbres visant à accomplir les trois objectifs mondiaux de l'Organisation

7. Le processus de réflexion stratégique et les objectifs stratégiques transversaux et les mécanismes qui en découlent ont donné au programme forestier de la FAO les moyens de renforcer les domaines de collaboration et les partenariats existants, et d'en établir de nouveaux. La foresterie entre pour une part très importante dans la réalisation des cinq objectifs stratégiques et, en cela, dans celle des trois objectifs mondiaux de l'Organisation. La FAO a saisi l'opportunité qu'offraient l'examen du Cadre stratégique et la préparation du Plan à moyen terme 2014-2017⁵ pour veiller à ce que les activités forestières contribuant à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, soient pleinement alignées sur le Programme de travail et intégrées dans celui-ci. Parallèlement à ce processus, les efforts de mobilisation des ressources se sont concentrés sur les principaux programmes stratégiques, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le programme ONU-REDD⁶, et ont donné de bons résultats.

8. Au niveau régional, la définition des domaines d'action prioritaires des cadres de programmation par pays et les conclusions des commissions régionales des forêts ont constitué, selon une approche ascendante, la base des priorités retenues par la FAO dans le domaine des forêts, et ont

³ Les titres complets sont indiqués dans le tableau.

⁴ La mise en œuvre est jugée adéquate lorsque la note attribuée est égale ou supérieure à 4, comme indiqué dans la légende du tableau.

⁵ On trouvera des informations sur la contribution de la foresterie au Plan à moyen terme au titre des objectifs stratégiques dans le document paru sous la cote [COFO/2014/7.1](#) «Travaux de la FAO dans le domaine des forêts découlant du Cadre stratégique révisé».

⁶ Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD)

alimenté les travaux des équipes chargées des objectifs stratégiques et les débats menés au sein du réseau technique sur la foresterie.

9. Les travaux de la FAO sur les aspects socioéconomiques des forêts se sont intensifiés ces deux dernières années. En mai 2013, s'est tenue à Rome la Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui a rassemblé plus de 400 participants de plus de 100 pays. Le rapport sur *La Situation des forêts dans le monde 2014* est principalement axé sur les aspects socioéconomiques des forêts et stimulera l'adoption de nouvelles mesures internationales et un suivi dans ce domaine. Une collaboration étroite a été instaurée avec le FIDA⁷, la Banque mondiale et d'autres partenaires afin de déterminer les moyens d'intégrer des indicateurs économiques et sociaux dans les systèmes nationaux d'évaluation et de surveillance des forêts. D'autres efforts complémentaires sont en cours.

10. La collaboration avec le Bureau de la communication a été renforcée afin de tirer pleinement parti des principaux outils de communication sur les questions liées aux forêts, en veillant à la cohérence des messages de l'Organisation pour toutes les disciplines. Ces efforts ont été facilités par la mise en œuvre de la stratégie de communication forestière, approuvée par le Comité des forêts⁸, à sa vingt et unième session. S'inscrivant dans le cadre de l'approche stratégique de la FAO, la mise en application de cette stratégie, lancée en 2013, repose sur une boîte à outils de la communication forestière. Les capacités des réseaux de spécialistes de la communication forestière ont également été renforcées.

Approche plus proactive du rôle et de la place de la FAO dans le cadre mondial régissant les forêts

11. Le mécanisme de coordination des commissions régionales des forêts a été renforcé et le calendrier des réunions a été adapté de sorte à ce que les contributions des commissions régionales soient transmises aux conférences régionales de la FAO et au Comité des forêts en 2014 de façon coordonnée et en temps voulu. Une coordination avec les secrétariats des conférences régionales a été instaurée afin que les travaux en matière de foresterie bénéficient d'une meilleure visibilité et qu'ils apportent une contribution importante aux conférences régionales. Afin de renforcer le dialogue avec les conférences régionales, les commissions régionales des forêts ont examiné, au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour de leurs sessions, les travaux et activités de la FAO au niveau régional et ont indiqué précisément les mesures de suivi. Les travaux visant à améliorer la convergence des calendriers des différents organes statutaires au niveau mondial ont démarré et se poursuivent.

12. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a lancé, lors de sa séance de réflexion de 2013, un débat sur la constitution d'un groupe consultatif à l'appui du Président du Partenariat et sur les modifications à apporter au règlement intérieur en conséquence, ainsi que sur le renforcement de la collaboration avec la société civile. Ces questions seront abordées dans le cadre de l'examen de l'arrangement international sur les forêts par le Forum des Nations Unies sur les forêts, (FNUF), qui aura lieu en 2015. À sa vingt-deuxième session, le Comité des forêts a encouragé la FAO à renforcer son rôle moteur et à définir une vision pour l'avenir du Partenariat, qui contribuera à l'examen de l'arrangement international sur les forêts.

13. La boîte à outils pour la gestion durable des forêts a été élaborée en collaboration, notamment avec les institutions partenaires et une série de modules prioritaires ont été publiés. La gamme complète des outils devrait être disponible fin 2014. Des efforts ont été entrepris en vue de renforcer la participation de la FAO au dialogue mondial sur le changement climatique et les forêts, notamment par sa participation accrue au programme ONU-REDD. Le Département des forêts de la FAO assure la coprésidence du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD en 2014. En outre, l'Organisation a récemment renforcé ses dispositifs internes de direction et de gestion du programme ONU-REDD au sein du Département des forêts afin d'améliorer la coordination et l'efficacité et d'intensifier l'appui aux bureaux décentralisés.

⁷ Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA).

⁸ Comité des forêts.

Renforcer les moyens permettant de resserrer les liens entre les connaissances et les compétences techniques relatives aux forêts au sein de l'Organisation

14. Le réseau technique sur la foresterie a été mis en place et constitue un outil de premier plan dans le cadre des nouvelles méthodes de travail de la FAO qui privilégient l'échange d'informations techniques, l'assurance de la qualité et l'innovation. Cette plateforme est également perçue comme l'un des moyens les plus efficaces pour mieux adapter les produits normatifs de la FAO aux besoins des régions et des pays.

15. Le détachement de personnel auprès des bureaux régionaux et sous-régionaux, principalement par le biais d'un fonds d'affectation spéciale (programme ONU-REDD, par exemple) et du Programme des cadres associés, s'est traduit par un renforcement des capacités de ces bureaux et un soutien accru aux pays. D'autres moyens d'action novateurs ont été mobilisés pour améliorer la capacité en ressources humaines de la FAO au Siège, comme sur le terrain.

16. La FAO a nettement renforcé les travaux menés en coopération avec les institutions financières internationales en 2012-2013, augmentant la valeur du portefeuille de 50 pour cent.

Défis et voie à suivre

Approche globale des forêts et des arbres visant à réaliser les trois objectifs mondiaux de l'Organisation

17. Comme indiqué plus haut, la FAO a profité de la révision du Cadre stratégique et de la préparation du Plan à moyen terme 2014-2017 pour aligner la foresterie sur le Programme de travail et les cinq objectifs stratégiques autour duquel il s'articule, et les intégrer à ces derniers, compte tenu de la contribution des forêts aux trois objectifs mondiaux. Ce processus d'intégration va se poursuivre pendant l'examen du PMT 2014-2017 et la préparation du PTB 2016-2017. La Direction estime qu'il est possible de renforcer encore les partenariats et redéfinir le rôle de la FAO par rapport à celui des autres acteurs afin qu'elle soit en mesure d'intervenir le plus efficacement possible dans la gouvernance mondiale des forêts.

18. Des progrès ont été faits sur le plan de l'intégration des questions forestières prioritaires dans les cadres de programmation par pays (CPP), mais ils ont été inégaux d'un pays à l'autre. Les administrations forestières ne participent pas toujours aux premiers stades de la formulation des CPP, ce qui limite les possibilités d'intégrer les questions forestières dans les CPP. Pour assurer une approche globale améliorée, la Direction s'attachera à faire en sorte que des parties prenantes du secteur forestier figurent parmi les représentants de la FAO dès le commencement du processus de formulation des CPP, si nécessaire.

19. Il n'a pas été possible d'intégrer les conclusions de la Conférence internationale sur la forêt pour la sécurité alimentaire et la nutrition à l'ordre du jour du CSA, mais la FAO a récemment proposé au Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel et les priorités du CSA d'inscrire la foresterie à son programme de travail pour 2016-2017.

20. La FAO a élaboré une stratégie de communication forestière en accord avec la stratégie globale de l'Organisation, proposant un certain nombre d'initiatives importantes qui reposent sur les activités menées au titre du Programme ordinaire et du fonds d'affectation spéciale. Afin de poursuivre un véritable effort en matière de communication, cet aspect doit être apprécié à sa juste mesure – il constitue une des fonctions de base de la FAO – et devra, à l'avenir, être intégré de façon plus systématique dans la conception des programmes et des projets.

Approche plus proactive du rôle et de la place de la FAO dans le cadre mondial régissant les forêts

21. Comme indiqué plus haut, la seule recommandation faisant l'objet d'une acceptation partielle de la part de la Direction concerne le rôle de la FAO dans la gouvernance internationale des forêts et la nécessité de tenir compte de la diversité des intérêts et priorités de nombreux acteurs. Tirant parti de la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts, la FAO a engagé un débat sur cette question et le Comité des forêts, à sa vingt-deuxième session, a encouragé l'Organisation à prendre de nouvelles mesures à ce sujet – ce qui devrait être fait en 2014 et 2015. Le Forum des Nations Unies sur les forêts

(FNUF), dans le cadre de l'examen de l'arrangement international sur les forêts en 2015, examinera l'alignement de cette question sur l'examen de l'arrangement international par le FNUF.

22. Des mesures ont été systématiquement prises pour que les apports des commissions forestières régionales soient communiqués aux conférences régionales de façon coordonnée et en temps voulu. La Direction se réjouit à la perspective de renforcer encore la contribution du secteur des forêts aux dialogues relatifs aux futures politiques régionales et aux processus régionaux d'établissement des priorités. Il est également possible d'améliorer l'homogénéité dans la présentation des recommandations des commissions régionales des forêts aux conférences régionales. Les discussions sur les moyens de renforcer la coordination entre les organes statutaires responsables de la gestion des ressources naturelles n'en sont qu'à leurs débuts et les travaux dans ce domaine seront encore intensifiés et approfondis.

Renforcer les moyens permettant de resserrer les liens entre les connaissances et les compétences techniques relatives aux forêts au sein de l'Organisation

23. Si la FAO a considérablement renforcé sa collaboration avec les institutions financières internationales, il n'en reste pas moins possible de mieux exploiter les liens et les synergies que l'on peut établir avec le programme de terrain de l'Organisation, notamment son Programme de coopération technique.

Orientations demandées

24. Le Comité du programme souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'Évaluation et donner son avis sur ce rapport de suivi, notamment au sujet des domaines nécessitant une plus grande attention et un suivi de la part de la Direction.

Rapport sur la suite donnée à l'Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts

Tableau comprenant la notation des interventions de la Direction

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
<p>R 1.1: Procéder à une évaluation approfondie de la contribution potentielle et effective que les résultats des activités de l'Organisation dans le domaine des forêts peuvent apporter à l'accomplissement des trois objectifs mondiaux de la FAO et de ses États Membres. Les résultats de cette évaluation serviront à définir un programme d'action stratégique à l'échelle de la FAO visant à permettre à l'Organisation de tirer le meilleur parti de ses avantages comparatifs pour assurer une contribution plus efficace des forêts à la concrétisation des objectifs mondiaux.</p>	<p>1. S'appuyer sur l'examen du Cadre stratégique de la FAO afin de déterminer comment les activités menées par la FAO en matière forestière peuvent contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la réduction de la pauvreté. Identifier des mesures d'incitation à même d'encourager les activités intersectorielles, tout en appliquant le principe de reddition de comptes énoncé dans le nouveau Cadre stratégique.</p>	<p>1. La FAO a saisi l'opportunité qu'offraient l'examen et la révision du Cadre stratégique pour harmoniser ses travaux dans le domaine des forêts afin d'améliorer leur contribution la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à la conservation et la gestion durable des ressources naturelles. Le Comité des forêts a souligné l'importance de cet effort à sa vingt et unième session. Pour ce faire, le Département des forêts s'est employé, avec les équipes interdépartementales chargées des objectifs stratégiques, à renforcer les domaines de collaboration et à en établir de nouveaux et, à cette occasion, à sensibiliser, au sein de l'Organisation, à la contribution essentielle de forêts aux trois objectifs mondiaux. Toutefois, la prise en compte des questions forestières et, de façon générale, du troisième objectif mondial, dans les initiatives régionales reste faible.</p>	<p>Il est trop tôt pour prévoir l'impact des changements qui sont apportés, mais on peut affirmer que les travaux que le Département des forêts doit mener à l'appui des objectifs stratégiques de l'Organisation ont été planifiés en tenant pleinement compte des besoins que les Membres ont exprimé par l'intermédiaire des organes directeurs de la FAO et en se fondant sur la théorie du changement exposée dans les objectifs stratégiques. Pour cela, il était indispensable de s'appuyer sur les mécanismes de collaboration avec les autres départements et disciplines et d'en envisager de nouveaux. C'est une avancée importante dans le processus durable dans lequel s'inscrit la nouvelle méthode de travail de l'Organisation.</p>	<p>1: 4</p>

⁹ **1 - Aucune:** aucune mesure n'a été prise pour donner suite à la recommandation; **2 - Faible:** les plans et actions prévus aux fins de la mise en œuvre n'en sont qu'à un stade très préliminaire; **3 - Inadéquate:** la recommandation est mise en œuvre de façon partielle et inégale **4 - Adéquate:** la mise en œuvre de la recommandation a progressé; les résultats sur l'objectif visé ne sont toutefois pas encore appréciables; **5 - Satisfaisante:** la recommandation a été pleinement mise en œuvre et on entrevoit des signes de son impact sur l'objectif visé ; **6 - Excellente:** l'impact positif de la recommandation sur l'objectif visé est clairement établi.

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	<p>2. Organiser une conférence internationale sur le thème du rôle des forêts dans la sécurité alimentaire, en collaboration avec des parties prenantes internes et externes. Organiser, lors de la session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de 2013, un débat sur l'utilité de la présence d'arbres et de forêts sur les exploitations agricoles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.</p>	<p>2. La Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition s'est tenue du 13 au 15 mai 2013 au Siège de la FAO. Organisée en collaboration avec les divisions concernées de la FAO et des partenaires externes (CIFOR, ICRAF, Banque mondiale, Bioversity International), elle a rassemblé plus de 400 participants de plus de 100 pays. Les résultats de cette conférence ont été largement diffusés par le biais d'un résumé des travaux de la conférence et d'un document d'orientation. En dépit d'efforts répétés, il n'a pas été possible d'inscrire les résultats de la Conférence à l'ordre du jour de la session du CSA. Le rôle de forêts dans la sécurité alimentaire a, en revanche, été abordé dans le cadre d'une manifestation spéciale du CSA sur la sécurité alimentaire et les ressources naturelles, mais le débat s'est malheureusement éloigné de l'objet sur lequel il portait à l'origine. Une manifestation parallèle sur les résultats de la Conférence s'est tenue en marge de la session du CSA; elle a réuni 80 participants environ.</p>	<p>2. Les résultats de la Conférence ont été examinés par toutes les commissions régionales des forêts, ainsi que par le Comité des forêts à sa vingt-deuxième session. Ils ont par ailleurs servi de base à la définition de la contribution des forêts au nouvel objectif 1 de l'Organisation.</p>	<p>2: 4</p>

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	3. Lancer le nouveau Mécanisme forêts et paysans et en garantir le financement adéquat.	3. Le Mécanisme forêts et paysans a été officiellement lancé au cours de la vingt et unième session du Comité des forêts en 2012. Il est opérationnel depuis le début de l'année 2013. Des fonds ont été alloués par la Suède, la Finlande, l'Allemagne, les États-Unis et Agricord. Les efforts se poursuivent afin de mobiliser des fonds auprès de diverses sources. Le Mécanisme est en place dans dix pays.	3. Il représente l'une des contributions majeures de la foresterie à l'Objectif stratégique 3 et contribue également à la réalisation des autres objectifs stratégiques. Il apporte une contribution à l'Année internationale de l'agriculture familiale en établissant un lien entre l'agriculture et la foresterie familiales dans le contexte de paysages ruraux productifs. Le Mécanisme forêts et paysans et le Comité des forêts ont organisé une manifestation spéciale sur les forêts et l'Année internationale de l'agriculture familiale, accompagnée d'une campagne d'information.	3: 5
	4. Renforcer les indicateurs économiques et sociaux relatifs à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance, à l'emploi, au genre et à la participation au développement rural dans les mécanismes de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales.	4. Des discussions ont porté sur l'idée d'intégrer des indicateurs relatifs à la foresterie aux futurs recensements et enquêtes agricoles qui pourraient compléter le recueil des données effectué au moyen du Manuel pour le relevé intégré de données sur le terrain. À cet égard, une collaboration étroite a été instaurée avec la Banque mondiale, le FIDA, l'Université du Colorado à Boulder, CARE International, l'Université de Göttingen, le Réseau PEN, CIFOR et le Programme de recherche sur les ressources et les institutions forestières	4. La mise au point d'un module sur les forêts au sein de l'Enquête sur la mesure des niveaux de vie de la Banque mondiale devrait sensiblement améliorer la disponibilité de données sur les aspects socioéconomiques des forêts. Dans le cadre des travaux en cours, le recueil des données et les protocoles d'établissement des données pour le Viet Nam, la Zambie, l'Équateur et le Pérou ont été mis à jour. Les principales conclusions du rapport sur <i>La situation des forêts dans le</i>	4: 5

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		<p>internationales en vue de mettre au point un module sur les forêts dans le cadre de l'Enquête sur la mesure des niveaux de vie menée par la Banque mondiale.</p> <p>Des efforts sont entrepris pour collecter les données au moyen d'études socioéconomiques représentatives de la situation à l'échelon national et concevoir les futures études en se fondant sur les enseignements tirés. La première version d'un document d'orientation sur les aspects socioéconomiques de l'évaluation des ressources forestières nationales a été rédigé; la version finale est attendue fin 2014.</p> <p>Un nouveau poste a été créé dans le domaine des forêts et de la sécurité alimentaire; le titulaire de ce poste sera chargé d'examiner, <i>entre autres</i>, les indicateurs nécessaires pour s'assurer que les informations relatives à la contribution de la foresterie à la sécurité alimentaire soient recueillies dans le cadre des enquêtes menées au titre du Manuel pour le relevé intégré de données sur le terrain.</p> <p>Le rapport sur <i>La situation des forêts dans le monde 2014</i>, lancé à l'occasion de la vingt-deuxième session du Comité des forêts, est axé sur les avantages socioéconomiques des forêts et fournit d'importantes données sur les avantages</p>	<p><i>monde 2014</i> ont été examinées en détail à la vingt-deuxième session du Comité des forêts, qui a formulé, à l'intention des pays et de la FAO, une longue série de recommandations sur les différentes mesures à prendre pour optimiser les avantages socioéconomiques découlant des forêts.</p>	

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		liés au revenu, à l'emploi et à la consommation de biens (bois de feu, produits forestiers non ligneux, abri, etc.) qui découlent des forêts.		
R 1.2: Jeter les bases d'une interaction et d'une collaboration renforcées et plus efficaces entre les différents organes statutaires et consultatifs de l'Organisation qui contribueront à la définition des priorités stratégiques.	1. Renforcer les liens entre les commissions régionales des forêts, le Comité des forêts et les Conférences régionales.	1. Le mécanisme de coordination entre les commissions régionales des forêts (instauré en 2011) a été renforcé et le calendrier des réunions des commissions a été fixé de façon à ce qu'elles puissent contribuer en temps utile aux sessions des conférences régionales, ainsi qu'à l'établissement des priorités du Comité des forêts et du programme de la FAO. Ces priorités ont été consolidées par le Comité directeur du Comité des forêts et ont servi de base à l'élaboration de l'ordre du jour et des documents de travail. Une coordination avec les secrétariats des conférences régionales a été instaurée afin que les travaux en matière de foresterie bénéficient d'une visibilité suffisante et qu'ils contribuent aux conférences régionales. Le calendrier des réunions a été fixé dans cette optique et le Comité directeur du Comité des forêts n'a cessé d'encourager les bureaux et les secrétariats des commissions régionales des forêts à participer activement aux conférences régionales et à en faciliter la conduite. Lorsque cela a été possible, les présidents des commissions régionales des forêts ont participé aux conférences régionales afin	1. La coordination s'est améliorée grâce à une meilleure interaction entre les commissions régionales des forêts. Il a été proposé d'exploiter davantage cette méthode pour étayer l'établissement des priorités. Il semble que le ministère de l'agriculture examine plus fréquemment les questions relatives aux forêts et à la gestion forestière durable et les prennent en considération dans le dialogue régional. La visibilité des questions mises en avant par les commissions régionales des forêts a été inégale et pourrait être renforcée à l'avenir. La Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique a consacré un point de son ordre du jour à la dégradation des forêts et des herbages.	1: 5

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		de présenter les recommandations proposées par les commissions. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes travaille en collaboration avec les présidents des différentes commissions régionales afin d'assurer une meilleure articulation entre les travaux des commissions et le mandat général de la FAO.		
	2. Mettre en place une coordination entre les groupes de travail thématiques des commissions régionales des forêts eux-mêmes, ainsi qu'avec les unités correspondantes basées au siège.	2. Un exercice d'évaluation a été réalisé dans ce domaine. On a renforcé la coordination avec le Réseau Asie-Pacifique des espèces forestières envahissantes, TEAKNet Asie, le Réseau des spécialistes de la communication forestière de la région Asie-Pacifique, le Groupe de réflexion sur les politiques forestières dans la région Asie-Pacifique, les groupes de travail de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord, ainsi qu'avec les cadres techniques du Siège. Ces derniers participent également plus activement aux activités dans les régions. Au sein du Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les pays ne sont pas répartis en groupes thématiques, mais en groupes sous-régionaux qui examinent les thèmes présentant un intérêt particulier pour leur sous-région. Un organe consultatif mondial a été créé à l'appui des réseaux régionaux de spécialistes de la communication forestière. Les bureaux	2. Sur la base de cet exercice d'évaluation, des propositions seront avancées en vue du prochain cycle des commissions régionales des forêts. Les efforts déployés dans la région Asie et Pacifique pour améliorer la coordination ont déjà permis d'accroître la rigueur technique des activités et de renforcer l'appui aux pays membres. Grâce au mécanisme de coordination, les réseaux de spécialistes de la communication forestière peuvent véritablement constituer un réseau d'envergure mondiale. Les commissions régionales des forêts examineront les moyens d'améliorer la coordination et orienteront les groupes de travail en conséquence.	2. 4

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		<p>des commissions régionales des forêts se sont réunis lors de la vingt-deuxième session du Comité des forêts et ont examiné, à cette occasion, les différents moyens de renforcer la collaboration entre les groupes de travail. Les recommandations issues de cette réunion seront portées à l'attention des commissions régionales et de leurs groupes de travail respectifs.</p>		
	<p>3. Réformer et mettre à jour les mandats et le fonctionnement des organes statutaires spécialisés dans les questions forestières, notamment le Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois (CCPPB), la Commission internationale du peuplier (CIP) et le Partenariat de la montagne.</p>	<p>3. D'importantes réformes ont été engagées au sein du Comité consultatif de la filière bois (article IV); ses statuts ont été modifiés (amendement approuvé par le Conseil en décembre 2013), sa composition a été élargie à 23 membres et un comité directeur a été établi. Le Comité a approuvé les nouveaux domaines de travail prioritaires pour la période 2014-2015.</p> <p>Lors de sa quarante-sixième session, le Comité exécutif de la Commission internationale du peuplier, qui s'est tenue en novembre 2012, a recommandé que le processus de réforme, notamment l'élargissement du champ thématique de la Commission, soit pleinement reconnu et soutenu, comme suite aux recommandations formulées par le Comité des forêts en 2012. Une équipe spéciale, chargée d'examiner les moyens de mener</p>	<p>3. Comité consultatif de la filière bois: le nouveau système est pleinement opérationnel à la satisfaction des membres.</p> <p>Commission internationale du peuplier: à sa vingt-deuxième session, le Comité des forêts s'est déclaré favorable à un élargissement du mandat de la Commission internationale du peuplier; le Comité exécutif de la Commission s'est réuni en juillet 2014 et a fixé la voie à suivre.</p> <p>Partenariat sur la montagne: la mise en œuvre de la stratégie du Partenariat et les travaux correspondants ont démarré. Les premiers produits et activités se rapportant aux six piliers du programme de travail ont été définis par les membres qui s'organisent en</p>	<p>3: 6</p>

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		<p>à bien cette réforme, a été mise en place. À sa vingt-deuxième session, le Comité des forêts s'est déclaré favorable à un élargissement du mandat de la Commission. À sa quarante-septième session, le Comité exécutif de la Commission internationale du peuplier a proposé un certain nombre de changements spécifiques qui seront présentés à la Commission à sa prochaine session en 2016.</p> <p>En septembre 2013, lors de la quatrième réunion mondiale du Partenariat sur la montagne, les membres du Partenariat ont renouvelé leur engagement à préserver les milieux montagnards, ainsi qu'à améliorer les moyens d'existence des populations montagnardes, tout en leur donnant les moyens d'agir. Un document de gouvernance et de stratégie quadriennal a été approuvé et un Comité directeur, composé de 16 membres, a été élu. La stratégie sera mise en œuvre de 2014 à 2017 par le secrétariat et les membres du Partenariat. Un comité régional de la montagne pour les Andes a été mis en place.</p>	groupes de travail avec l'aide du Secrétariat.	

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	<p>4. Œuvrer plus activement à la convergence des calendriers des différents organes statutaires spécialisés dans la gestion des ressources naturelles. Renforcer les liens existants entre le Comité des forêts, le Comité de l'agriculture et le CSA.</p>	<p>4. Le Secrétariat du Comité des forêts a amorcé un processus de coordination avec ces organes afin d'étudier les différentes possibilités de mettre en œuvre les recommandations du Comité des forêts. Un document de réflexion élaboré sur cette base a été présenté à la vingt-deuxième session du Comité des forêts afin que ce dernier approuve la ligne d'action proposée et donne des indications précises sur la voie à suivre, notamment en invitant les autres organes directeurs concernés à accélérer le processus. Le Comité des forêts a approuvé cette recommandation et souligné les avantages de la participation du CSA à ces initiatives de collaboration. Le Comité des forêts a invité le Comité de l'agriculture et le Comité des pêches à étudier les possibilités de collaboration et a demandé à la FAO d'élaborer une proposition de collaboration détaillée, pour examen par les comités techniques à leurs prochaines sessions.</p> <p>Les secrétaires se sont régulièrement réunis afin de coordonner la préparation des prochaines sessions.</p>	<p>4. L'initiative de coopération lancée par la recommandation du Comité des forêts a été bien accueillie par les secrétariats des autres comités techniques et a débouché sur la proposition soumise à la vingt-deuxième session du Comité des forêts. Le Président du CSA et les secrétaires du Comité de l'agriculture et du Comité des pêches ont participé, dans le cadre d'un groupe de discussion, à la session du Comité des forêts.</p>	4:4

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
<p>R 1.3: Établir l'ordre de priorité des différents domaines d'activité de la FAO en fonction de ses avantages comparatifs et des indications émanant des organes directeurs. Il s'agira à cet effet de recenser les domaines et activités dans lesquels: i) la FAO a un rôle indispensable à jouer; ii) la FAO travaillera en collaboration active avec des partenaires; et iii) la FAO ne jouera pas de rôle actif, mais agira principalement en qualité de courtier de connaissances et de catalyseur.</p>	<p>1. Effectuer une analyse stratégique des activités de la FAO en matière forestière afin d'évaluer les différents domaines d'activité et d'identifier ceux dans lesquels la FAO possède un avantage comparatif clair. Là où d'autres sources viables d'approvisionnement existent, la FAO passerait au second plan et travaillerait davantage avec des partenaires, et/ou agirait en qualité de courtier de connaissances/catalyseur. Établir des accords bilatéraux ou en réseau avec des partenaires dans des domaines pour lesquels il a été montré qu'un rôle de courtier de connaissances serait plus approprié.</p>	<p>1. Le Processus de réflexion stratégique a souligné l'importance des partenariats. La FAO s'est activement associée à ce processus afin de déterminer la manière la plus stratégique et complémentaire de travailler avec ses principaux partenaires et compte tenu de l'avantage comparatif de l'Organisation. Pour ce faire, il a travaillé par l'intermédiaire des équipes chargées des objectifs stratégiques et du réseau technique sur la foresterie, de manière à traiter la question non seulement sous l'angle de la foresterie, mais aussi dans une perspective pluridisciplinaire. Dans la région Amérique latine et Caraïbes on a, par exemple, recensé les principaux partenaires régionaux afin d'intégrer les domaines de travail de la FAO dans les projets concernant les écosystèmes vulnérables, notamment l'Amazonie, les Andes et les zones côtières.</p>	<p>1. Même si le Département des forêts a toujours travaillé en étroite collaboration avec les partenaires internationaux, le processus de réflexion stratégique a permis d'affiner davantage l'approche à suivre. La FAO estime que cela devrait lui permettre, à moyen terme, de répondre de façon plus efficace aux problèmes décelés aux niveaux mondial, régional et national, en tirant parti notamment des structures de gouvernance de la FAO (commissions régionales des forêts/Comité des forêts). Il convient toutefois de noter que les travaux réalisés à ce jour sont considérés comme des travaux en cours susceptibles d'être améliorés tout au long de la période couverte par le Plan à moyen terme.</p> <p>Les nouveaux travaux dans le domaine de l'éducation forestière suivent de près cette approche.</p>	<p>1: 4</p>

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	<p>2. Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources étroitement liée aux domaines prioritaires recensés ci-dessus afin que les activités de terrain soient plus spécifiques et moins fragmentées.</p>	<p>2. La FAO a saisi l'opportunité qu'offrait l'examen du Cadre stratégique pour veiller à ce que la contribution de la foresterie à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, soit alignée sur le Programme de travail et y soit pleinement intégrée. Parallèlement à ce processus, les efforts de mobilisation des ressources pour les forêts se sont concentrés sur les principaux programmes stratégiques, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le programme ONU-REDD et d'autres programmes (l'évaluation des ressources forestières, le Mécanisme forêts et paysans, le programme intitulé «Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux» (FLEGT), la foresterie en zones arides et les feux de forêt, par exemple), et ont donné de bons résultats.</p>	<p>2. Les efforts de mobilisation des ressources ont porté leurs fruits pour un certain nombre de programmes importants. Le portefeuille du FEM dans le domaine d'intervention relatif aux forêts a enregistré une croissance exponentielle, passant de 5 millions d'USD lors de la troisième reconstitution des ressources du FEM (2002-2006), à 6 millions d'USD lors de la quatrième reconstitution (2006-2010) et 104 millions d'USD lors de la cinquième reconstitution (2010-2014). Fin 2013, la somme engagée au titre des projets du FEM dans le domaine de la foresterie s'élevait à 50 millions d'USD, le reste concernant les projets en attente de financement. L'augmentation des fonds alloués au programme ONU-REDD est également considérable; ils ont pratiquement doublé entre 2011 (23 millions d'USD) et 2013 (54 millions d'USD).</p>	2: 4
<p>R 1.4: Définir, pour chaque région, une stratégie visant à valoriser la présence de la FAO dans le secteur forestier aux niveaux régional et sous-régional. Cette stratégie doit</p>	<p>1. Impliquer les régions et les bureaux décentralisés dans le processus d'évaluation des stratégies et des priorités de la FAO en matière forestière. Ce processus ascendant partira du</p>	<p>1. L'établissement des priorités des cadres de programmation par pays a été effectué dans le cadre de l'examen du Cadre stratégique. Les résultats de ce travail et les conclusions des commissions régionales des forêts ont servi de base au</p>	<p>1. L'objectif visant à inscrire la foresterie au titre des domaines d'action prioritaires des cadres de programmation par pays a été atteint dans la majorité des cas, même si les résultats sont inégaux. Lorsque les</p>	1: 3

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
<p>notamment comprendre une réflexion sur la façon dont la FAO collabore avec les organisations et instances régionales de concertation sur les politiques et d'autres partenaires stratégiques, face à l'éventail régional commun des défis et des possibilités ayant trait aux forêts et à d'autres utilisations des terres. À cet effet, les activités en cours relatives aux cadres de programmation par pays pourraient être mises à profit pour définir les enjeux et priorités de chaque région.</p>	<p>niveau national, sur la base des priorités retenues dans les cadres de programmation par pays, et intégrera des consultations avec les commissions régionales des forêts et les conférences régionales dans le but de garantir que le domaine forestier fasse partie intégrante des priorités et des programmes régionaux. Veiller à ce que ces derniers soient repris de manière adéquate dans les cadres de programmation par pays et inviter les administrations forestières nationales à participer à l'élaboration des cadres de programmation par pays. L'élaboration de processus équivalents pour les cadres de programmation par pays et pour les institutions financières internationales doit faire l'objet d'un suivi rigoureux.</p>	<p>débat sur les stratégies et priorités de la FAO en matière de foresterie, mené par le biais du Réseau technique sur la foresterie. Des efforts ont été faits pour établir un lien plus étroit entre les conclusions des commissions régionales des forêts et les questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour des conférences régionales, ainsi que pour favoriser la participation des administrations forestières nationales à l'élaboration des cadres de programmation par pays. Conformément au Guide de la FAO sur la formulation du Cadre de programmation par pays, les bureaux décentralisés sont encouragés à participer aux réunions de coordination par secteur (lorsque de telles réunions sont organisées), à suivre les processus équivalents mis en place par les partenaires fournisseurs de ressources, et à prendre connaissance de leurs outils de programmation et de leurs priorités. Afin de leur faciliter la tâche, plusieurs instruments ont été mis au point et promus, au nombre desquels des orientations détaillées pour mieux connaître le monde des partenaires fournisseurs de ressources.</p>	<p>administrations forestières nationales n'ont pas été associées dès les premiers stades du processus, il a fallu intervenir après coup pour faire en sorte qu'il soit dûment tenu compte des problèmes qui se posent dans le secteur forestier. Si les commissions régionales des forêts se sont avérées être un mécanisme particulièrement utile à la définition des domaines d'action prioritaires de la FAO dans le secteur forestier au niveau régional, les liens entre ces commissions et les conférences régionales peuvent être resserrés davantage, et il importe de poursuivre les efforts à ce niveau. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'établissement des priorités sur la base du mandat de la FAO et de sa place par rapport aux autres acteurs. L'axe stratégique de l'Organisation pourrait toutefois être renforcé, notamment en évaluant de façon plus systématique les partenaires fournisseurs de ressources et les capacités d'exécution de la FAO.</p>	

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	2. Garantir un suivi approprié des principaux mécanismes relatifs aux forêts aux niveaux régional, sous-régional et national.	2. Le suivi des questions relatives aux forêts aux niveaux régional, sous-régional et national a été renforcé grâce à la coordination accrue entre les commissions régionales des forêts qui leur permet de contribuer en temps utile aux sessions des conférences régionales, ainsi qu'à l'établissement des priorités du Comité des forêts et du programme de la FAO.	2. Ces efforts ont déjà permis d'engranger des résultats concrets en ce qui concerne la prise en compte des questions forestières dans le dialogue régional, même si des progrès restent à faire dans ce domaine. Le Plan de convergence forestier pour l'Afrique de l'Ouest, récemment adopté, est un exemple à suivre. La FAO a soutenu les négociations sur l'accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe.	2: 4
R 1.5: Assurer une communication plus efficace de la vision de la FAO, de sa mission et de ses priorités stratégiques concernant les forêts, à la fois au sein de l'Organisation et auprès d'éventuels donateurs et d'autres parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national.	1. Participer activement à la mise en place de priorités institutionnelles et garantir une collaboration adéquate des départements concernés dans la gestion des questions intersectorielles, et ce à tous les niveaux.	1. La collaboration avec le Bureau de la communication a été renforcée afin de veiller à ce qu'il soit tiré pleinement parti des principaux outils de communication lorsqu'il est essentiel de délivrer un message cohérent à l'échelle de l'Organisation.	1. La mobilisation accrue dans le domaine des forêts devrait assurer que l'Organisation délivre aux Membres, aux autres parties prenantes et au public des messages communs et cohérents à propos des priorités et des avantages comparatifs de la FAO.	1: 5
	2. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication visant à rationaliser les activités de la FAO, encourager les activités de communication au niveau	2. La Stratégie de communication forestière, encouragée par le Comité des forêts à sa vingt et unième session, a été achevée et mise en application. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette stratégie, une boîte à outils de la	2. La mise en œuvre de la stratégie a permis d'accroître la visibilité du secteur forestier. Le calendrier de certaines publications a été fixé de façon à ce que leur date de lancement coïncide avec les grandes	2: 5

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	régional et national et donner davantage de visibilité médiatique au domaine forestier.	communication forestière, qui fournit aux spécialistes de la communication forestière des conseils conceptuels et des outils pratiques, a été mise au point et lancée. La FAO a établi de nouveaux moyens de communication, tels que les revues forestières nationales qui sont régulièrement informées des événements nouveaux dans le domaine des forêts. Des supports de communication, notamment un spot vidéo, ont été réalisés à l'occasion de la Journée internationale des forêts afin de faciliter les activités de communication au niveau national.	<p>manifestations portant sur les forêts. Des produits multimédias ont été préparés à l'intention des principaux médias, qu'il s'agisse de journaux, de chaînes de télévision ou de sites web d'information. Les premiers produits ont été accueillis très favorablement par les pays Membres. L'analyse d'impact est en cours et se poursuivra.</p> <p>Des spots vidéo à l'intention de la Journée internationale des forêts ont été produits en 2013 et 2014 dans toutes les langues officielles de la FAO, ainsi qu'en allemand et en italien. Ces spots ont été diffusés sur les grandes chaînes de télévision nationales et internationales, telles que CNN, Al Jazeera, Deutsche Welle, Euronews, Sky, TV Somalie et TV Pologne, et ont ainsi été vus par des millions de téléspectateurs dans le monde.</p>	
	3. Organiser des campagnes d'information et lancer de nouveaux produits afin d'atteindre les publics visés, en mettant l'accent sur le rôle des forêts dans la réalisation d'objectifs majeurs, tant institutionnels que liés au développement.	3. La recherche des manifestations, de la présentation et de la date les plus judicieuses pour lancer les produits importants dans le domaine de la foresterie s'est faite en étroite collaboration avec le Bureau de la communication. Afin de soutenir cet effort, une partie du plan de publications en matière de foresterie est exclusivement	3. Les activités étant mieux coordonnées, les nouveaux produits de l'Organisation sont plus largement utilisés et ont un impact plus important. L'initiative médiatique des fonctionnaires principaux à l'échelle de l'Organisation s'est poursuivie en	3: 5

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		consacrée aux activités médiatiques et de diffusion de l'information, et la planification des manifestations porte sur toute la période de l'exercice biennal.	2014. Sept fonctionnaires forestiers occupant des postes P-5 ou de rang supérieur ont contribué à cette initiative, qu'ils ont enrichi de 54 produits médiatiques.	
	4. Soutenir les réseaux régionaux de communication forestière et les activités de communication à l'échelle des pays et des régions.	4. L'établissement des réseaux de spécialistes de la communication en Amérique latine, dans la région méditerranéenne et au Proche-Orient, dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'en Afrique francophone et anglophone, a bénéficié d'un appui considérable. Les réseaux sont opérationnels dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique du Nord où le réseau sera établi lorsque les ressources seront disponibles. Outre le Réseau européen de communicateurs forestiers, établi de longue date, un réseau mondial de spécialistes de la communication, secondé par une équipe consultative mondiale, a été mis sur pied en un peu plus de deux ans seulement. Cette structure permet de planifier et de coordonner les manifestations et les campagnes à l'échelle mondiale.	4. Ces réseaux figurent parmi les initiatives ayant rencontré le grand succès et ont apporté une contribution importante aux travaux en matière de communication forestière dans les régions. Les capacités ont été considérablement renforcées et des communautés de pratique ont été créées. La boîte à outils de la communication forestière est une ressource de première importance pour les réseaux et pour la communauté forestière dans son ensemble	4: 5

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	<p>5. S'engager activement auprès des partenaires du PCF dans la promotion du programme d'action sur les forêts dans les différents forums internationaux, notamment par le biais d'activités conjointes de communication.</p>	<p>5. La FAO a continué de travailler en étroite collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des forêts et de la présentation des messages clés du secteur forestier aux réunions mondiales de première importance, telles que les réunions des conférences des Parties aux accords internationaux. La manifestation la plus récente en la matière est le premier Forum mondial sur les paysages, qui s'est réuni en marge de la Conférence des Parties à la CCNUCC. Le groupe de communicateurs du Partenariat de collaboration sur les forêts, coprésidé par la FAO et le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité, continue de coordonner les activités au sein du Partenariat.</p> <p>En 2012, le Partenariat a salué les réalisations extraordinaires de Wangari Maathai, lauréate du prix Nobel, en créant un prix en son honneur. Le prix sera décerné en reconnaissance de la contribution remarquable du lauréat ou de la lauréate à la gestion forestière durable et à la sensibilisation aux rôles et aux avantages multiples des forêts. La FAO, qui exerce la présidence du Partenariat, a pleinement pris part à ce processus et y a apporté tout son soutien.</p>	<p>5. Les célébrations de la Journée internationale des forêts en 2013 et 2014, qui n'auraient pas été possibles sans ces efforts de coordination et de collaboration, ont été largement saluées.</p> <p>Le deuxième prix Wangari Maathai, d'un montant de 20 000 USD, sera décerné à l'occasion du vingt-quatrième Congrès de l'Union internationale des instituts de recherche forestière, qui se tiendra en octobre 2014.</p>	5: 4

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
<p>R 2.1: Engager une action conjointe avec certains membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres importants partenaires fournisseurs de ressources, afin de redéfinir le rôle fédérateur de la FAO en tant qu'institution technique mondiale à même de relever les défis attachés aux forêts et de tirer parti des possibilités qui se présentent dans ce domaine, en collaboration avec ses partenaires et selon une approche globale étendue aux différents secteurs liés aux terres et à d'autres ressources naturelles.</p>	<p>1. Depuis la vingt et unième session du Comité des forêts, un point spécifique de l'ordre du jour des sessions du Comité porte sur le Partenariat de collaboration sur les forêts. Cela permet de demander aux pays des orientations et de les porter à l'attention du Conseil et de la Conférence.</p>	<p>1. À sa vingt-deuxième session, le Comité des forêts s'est penché sur l'examen de l'arrangement international sur les forêts, inscrit comme point spécifique à l'ordre du jour de la session, et a formulé des recommandations précises sur le rôle de la FAO au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts.</p>	<p>1. À ce sujet, le Comité a recommandé à la FAO de continuer à jouer un rôle moteur au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment, avec la participation pleine et entière des membres du Partenariat, en étudiant de nouveaux moyens de renforcer le Partenariat et en définissant une vision pour le futur de celui-ci, qui constituera une contribution à l'examen de l'arrangement international sur les forêts; d'intensifier les efforts de diffusion des résultats et des réalisations du Partenariat auprès de l'ensemble des parties prenantes; et de continuer à intégrer complètement les travaux du Partenariat dans le Cadre stratégique de l'Organisation et de prévoir à cette fin des ressources suffisantes;</p> <p>La prochaine rencontre organisée à l'initiative des pays sur l'arrangement international sur les forêts, qui sera accueillie par la Chine en octobre 2014, et la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts du FNUF, qui se tiendra en janvier 2015, permettront de préciser et de renforcer le rôle du Partenariat de collaboration sur les forêts et de la FAO.</p>	<p>1: 6</p>

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	<p>2. En coopération avec les bureaux décentralisés et les bureaux des commissions régionales des forêts, l'ordre du jour des prochaines sessions comportera des débats sur le rôle de la FAO et de ses organes statutaires dans les régions. Le résultat de ces débats sera porté à l'attention des Conférences régionales et du Comité des forêts.</p>	<p>2. Les commissions régionales des forêts ont examiné, au titre d'un point spécifique inscrit à l'ordre du jour de leur session, les travaux et les activités de la FAO dans les régions, et ont formulé des recommandations précisant les mesures de suivi à mettre en œuvre. Dans leurs rapports, les commissions régionales ont porté les résultats des débats sur cette question à l'attention des conférences régionales. Il y a matière à améliorations dans ce domaine et il faudrait, notamment, que l'ordre du jour des futures sessions des conférences régionales accorde une plus grande importance et reconnaissance aux questions forestières.</p>	<p>2. Les objectifs concernant l'inscription de la question du rôle de la FAO à l'ordre du jour des commissions régionales des forêts ont été en grande partie réalisés et des recommandations intéressantes ont été formulées. En ce qui concerne les conférences régionales, les objectifs n'ont été que partiellement atteints car les questions forestières n'ont pas toujours été examinées ou inscrites à l'ordre du jour des sessions des conférences, si ce n'est au titre d'un document d'information présentant les conclusions des réunions des commissions techniques régionales.</p>	2: 4
	<p>3. La FAO, qui exerce la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts, lancera un processus de réflexion stratégique au sein du Partenariat afin de renforcer encore la coordination. Un groupe consultatif sur l'orientation stratégique du rôle de la FAO à la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts sera mis en place.</p>	<p>3. Lors de l'atelier de réflexion sur le Partenariat, en 2013, la FAO a recommandé l'élaboration d'une proposition visant à mettre en place un groupe consultatif aux côtés de la présidence; les États Membres s'y sont également déclarés favorables. La FAO s'est engagée à élaborer cette proposition et à rédiger le nouveau règlement intérieur, pour examen par le Partenariat. Les membres du Partenariat examinent, par ailleurs, la question de sa composition, sachant toutefois qu'il est peut-être préférable de traiter ce point dans le cadre</p>	<p>3. Les travaux en cours sur plusieurs axes d'action seront achevés en 2014 et 2015. L'absence de directeur à la tête du FNUF ralentit énormément les progrès dans ce domaine.</p>	3: 3

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		des arrangements qui seront convenus pour l'après-2015 et de tirer parti de l'examen de l'arrangement international sur les forêts qui aura lieu en 2015.		
	4. La FAO travaillera avec les organisations intergouvernementales, les organisations internationales non gouvernementales et les organisations de la société civile concernées pour renforcer la coordination des questions liées aux forêts, et proposera un engagement plus solide du Partenariat de collaboration sur les forêts auprès de parties prenantes et de grands groupes.	<p>4. Un projet de collaboration avec le Bureau de la communication a été lancé en vue de renforcer la participation des organisations de la société civile aux travaux du Comité des forêts. L'attention portée par le Comité des forêts aux avantages socioéconomiques des forêts et la forte implication du Mécanisme forêts et paysans, qui a réuni son Comité directeur et organisé une session spéciale sur l'agriculture familiale et la foresterie familiale, ont largement facilité la participation des organisations non gouvernementales et de la société civile.</p> <p>La réflexion interne sur l'intensification de la collaboration entre le Partenariat de collaboration sur les forêts et la société civile a commencé lors de l'atelier de réflexion tenu en 2013. On envisage la possibilité de renforcer la participation de la société civile par le biais des grands groupes parties prenantes au Forum des Nations Unies sur les forêts en tirant parti des processus consultatifs existants ou en créant de nouveaux.</p>	4. Les travaux en cours sur plusieurs axes d'action doivent être achevés en 2014 et 2015. Il convient d'aborder la question avec précaution et en y consacrant le temps nécessaire, compte tenu de la polémique en cours au sujet de la définition du terme «forêts». Le Congrès forestier mondial et l'examen de l'arrangement international sur les forêts en 2015 seront l'occasion de poursuivre les efforts dans ce domaine.	4: 3

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
<p>R 2.2: Renégocier le rôle de la FAO dans le programme REDD+ (par exemple, par le biais de CCNUCC, du Programme ONU-REDD, du FPCF et d'autres groupes et activités liés à REDD+) pour faire en sorte que la vaste gamme de compétences techniques et de connaissances de la FAO en matière de gestion durable des forêts soit mise à profit pour apporter un soutien efficace et effectif aux efforts consentis par les pays pendant les phases de préparation à REDD+ et de mise en œuvre du Programme.</p>	<p>1. Renforcer et harmoniser davantage l'appui apporté par la FAO aux pays en matière de préparation au programme REDD+ et à sa mise en œuvre, et renforcer les capacités de la FAO dans ce domaine au niveau des bureaux décentralisés. Poursuivre le renforcement des capacités des pays de satisfaire aux exigences de la CCNUCC concernant le suivi et les activités de mesure, de notification et de vérification (MNV) en exploitant l'avantage comparatif de la FAO dans ces domaines, tout en apportant un soutien, sur demande et au cas par cas, à l'adoption de mesures de sauvegarde, de mesures juridiques préventives et de pratiques optimales à l'appui de la réalisation des objectifs en matière de changement climatique dans le secteur forestier, en collaboration avec les autres départements de la FAO, afin de tirer parti des vastes compétences de</p>	<p>1. Cinq fonctionnaires du programme ONU-REDD ont été détachés dans les bureaux régionaux (Asie et Afrique) et sous-régionaux (Amérique centrale) afin de renforcer les capacités de la FAO et d'offrir un soutien supplémentaire aux pays. En outre, sept fonctionnaires de l'ONU-REDD sont affectés à un pays particulier (Papouasie Nouvelle-Guinée, Indonésie, Viet Nam, Cambodge, Sri Lanka, Zambie et Congo). , Un groupe principal gère les domaines thématiques au Siège et assure la liaison avec les bureaux régionaux et de pays. Ce système permet d'apporter un soutien bien structuré et cohérent aux activités MNV et dans d'autres domaines qui pourraient nécessiter une attention particulière, en tirant pleinement parti de l'évolution des connaissances de la FAO dans les régions et les pays.</p>	<p>1. Ces activités ont considérablement renforcé les capacités de la FAO en matière d'appui aux activités REDD+, à la surveillance des forêts et aux activités MNV dans 53 pays.</p>	<p>1: 5</p>

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	l'Organisation en matière forestière et de répondre aux besoins des pays à mesure qu'ils progressent vers la mise en œuvre du programme REDD+.			
	2. Encourager l'élaboration consultative d'outils et de matériel d'appui à la surveillance des forêts afin d'orienter les processus nationaux et régionaux en matière de surveillance des forêts. Contribuer à l'élaboration de la boîte à outils pour la gestion durable des forêts afin de mieux mettre en valeur les compétences de la FAO dans ce domaine et vivement encourager son utilisation par les pays.	<p>2. Un document-cadre intitulé «Systèmes nationaux de suivi des forêts: suivi et mesure, notification et vérification dans le contexte des activités REDD+» a été publié en 2013. L'élaboration par étapes des Directives volontaires sur le suivi forestier suit son cours; deux des trois modules prévus sont achevés. Ces directives rassemblent, sur une seule et unique plateforme, tous les moyens, outils et matériels dont dispose la FAO en matière d'appui au renforcement des capacités dans le domaine du suivi forestier.</p> <p>Dans le domaine de la gestion forestière durable, la boîte à outils pour la gestion durable des forêts a été mise au point par la FAO en collaboration avec les principaux experts externes, en tenant compte des recommandations des commissions régionales des forêts. Les principaux modules techniques ont été publiés et les autres éléments de la boîte à outils seront mis en place au cours de second semestre 2014. Un comité externe d'examen par les pairs, composé de</p>	2. D'importants progrès ont été accomplis, mais il est trop tôt pour apprécier l'impact des travaux menés.	2: 4

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		<p>représentants du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'organisations régionales, a été établi et chargé de fournir des conseils sur l'élaboration de la boîte à outils. La boîte est disponible sur le site web interactif (http://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox), ainsi qu'en DVD. À sa vingt-deuxième session, le Comité des forêts s'est félicité des progrès accomplis dans l'élaboration de la boîte à outils, a invité la FAO à achever les travaux en cours et à diffuser la boîte, et lui a recommandé de promouvoir et faciliter son utilisation, et de l'utiliser dans ses propres activités afin de promouvoir une approche globale de la gestion des forêts.</p>		
	<p>3. Renforcer la participation de la FAO au dialogue mondial sur les changements climatiques et les forêts, notamment grâce à une participation plus active au programme ONU-REDD et à une collaboration plus étroite avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, en encourageant un engagement plus participatif des parties prenantes et des États Membres. Veiller à ce que les vastes compétences et connaissances</p>	<p>3. La participation de la FAO au dialogue mondial sur le changement climatique et les forêts a été renforcée (contribution d'experts au cinquième rapport d'évaluation du GIEC, au «Supplément aux lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre: zones humides» et au Supplément aux Lignes directrices de 2006 sur le Protocole de Kyoto). La FAO a également participé à l'atelier sur l'utilisation des sols organisé par la Plateforme de Durban (mars 2013) et a codirigé, avec la Banque mondiale, l'atelier d'experts sur</p>	<p>3. Des progrès ont été enregistrés, mais il est trop tôt pour évaluer l'impact des travaux menés.</p> <p>La participation des parties prenantes et des pays est satisfaisante. La stratégie du programme ONU-REDD pour la période 2016-2020 sera établie au cours du second semestre 2014.</p>	<p>3: 4</p>

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	de la FAO relatives au programme REDD+ soient pleinement prises en compte dans la stratégie révisée pour le programme ONU-REDD, qui doit être élaborée en 2013.	l'utilisation des terres qui s'est tenu en juin 2014. Elle a enfin, très récemment, contribué aux préparatifs du Sommet sur le changement climatique convoqué par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2014. La FAO a également veillé à être étroitement associée au programme ONU-REDD en créant des synergies avec les autres unités et équipes concernées (se consacrant à la surveillance des forêts, à la gestion forestière et au programme FLEGT, entre autres). Une collaboration plus étroite a été instaurée avec la Banque mondiale et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, en particulier en Afrique. La nouvelle stratégie du programme ONU-REDD sera élaborée en 2014.		
	1. Examiner minutieusement les besoins des pays, y compris les informations issues du processus de formulation des cadres de programmation par pays, lors de l'élaboration de la boîte à outils pour la gestion durable des forêts. Cela facilitera également une mobilisation des ressources mieux ciblée, axée sur des domaines thématiques centraux pour les pays, ainsi qu'un suivi renforcé.	1. Voir note dans le point R 2.2 ci-dessus.	1. D'importants progrès ont été accomplis, mais il est trop tôt pour apprécier l'impact des travaux menés.	1: 4

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
	<p>2. Les produits normatifs seront examinés en fonction de leur effet multiplicateur sur les activités de projet et la mise en œuvre dans les pays.</p>	<p>2. Par l'intermédiaire du réseau technique sur la foresterie, des débats ont eu lieu afin de déterminer les moyens de mieux adapter et relier les produits normatifs aux besoins des régions et des pays.</p> <p>Une étude des publications sur les forêts a été entreprise et quatre groupes de discussion, réunis au cours de la session du Comité des forêts, se sont efforcés de mieux cibler les besoins des publics visés et d'évaluer le taux d'utilisation des publications sur les forêts, afin de pouvoir améliorer l'efficacité des publications dans ce domaine.</p>	<p>2. Les travaux sur les produits normatifs s'inscrivent dans le processus global d'établissement des priorités au niveau décentralisé. La FAO reconnaît que des possibilités d'amélioration existent dans ce domaine. L'étude est en cours et se poursuivra au moins jusqu'à la mi-septembre 2014. Les premières conclusions de l'étude et des groupes de discussion indiquent que les publications sur les forêts reçoivent globalement un accueil favorable, mais que la diffusion pourrait être améliorée. Le rapport consolidé, comprenant les conclusions de l'étude et des travaux des groupes de discussion, sera soumis à examen et fera l'objet d'un suivi aux troisième et quatrième trimestres 2014.</p>	2: 4
	<p>3. Renforcer le nouveau réseau technique fonctionnel sur la foresterie afin de s'attacher à améliorer le partage de connaissances et le brassage des idées entre le Siège et les bureaux décentralisés, y compris la politique de mobilité et la mise au courant des nouveaux effectifs des bureaux décentralisés chargés des questions forestières.</p>	<p>3. Le Réseau de coordonnateurs s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice biennal 2012-2013, outre les réunions virtuelles qu'il organise deux fois par mois. Une réunion s'est également tenue à la suite de la vingt-deuxième session du Comité des forêts en 2014. Un nouveau dispositif de mise au courant du personnel nouvellement recruté au Siège et dans les bureaux décentralisés a été mis en place. Un dossier d'information a été élaboré à l'intention des nouveaux effectifs chargés</p>	<p>3. Le réseau technique affiche des progrès constants, qui devraient s'accélérer en 2014-2015, compte tenu de son institutionnalisation au sein de la FAO réformée. La réunion organisée à la suite de la session du Comité des forêts a été un succès; elle a permis de recenser les domaines techniques appelant un suivi et de catalyser les mesures à prendre afin de rendre le mécanisme plus efficace.</p>	3: 5

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		des questions forestières au Siège et dans les bureaux décentralisés, et le nouveau personnel forestier des bureaux décentralisés a été invité à des séances d'information au Siège.		
R 3.1: Rationaliser les travaux normatifs de la FAO concernant les forêts et la foresterie en intervenant de manière plus sélective et plus souple selon les besoins recensés aux niveaux régional et sous-régional.	4. Définir les domaines prioritaires du secteur forestier communs à certains États Membres et certaines institutions financières internationales. Mettre en place des synergies et avancer des propositions pour une coopération concrète. Renforcer les liens entre les travaux que la FAO mène en collaboration avec les institutions financières internationales et l'appui au programme de terrain de l'Organisation, spécifiquement avec des fonds du PCT, dans le but de diffuser plus largement les meilleures pratiques par le biais de projets d'investissement.	4. La FAO a renforcé ses liens avec un certain nombre d'institutions financières internationales, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement dans le cadre d'un projet de collaboration visant à stimuler l'investissement dans le secteur forestier et les bioénergies en Russie, et avec la Banque africaine de développement en vue de promouvoir le développement des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale. La collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial a également été largement renforcée. Les fonds du PCT ont été utilisés à plusieurs reprises pour fournir une aide à la préparation de projets FEM de grande envergure, qui ont facilité la diffusion des pratiques optimales dans des domaines tels que la gestion des espèces sauvages (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale), l'élaboration des inventaires forestiers (Brésil), le financement des forêts (îles du Pacifique), la gestion forestière participative (Mongolie), la gestion durable des forêts et l'utilisation intégrée des terres (Cambodge, Chine, République	4. Comme indiqué plus haut, le portefeuille de projets forestiers de la FAO financés par le FEM s'est élevé à 100 millions d'USD au titre de la cinquième reconstitution des ressources du FEM (2010-2014). Le financement des projets forestiers par les institutions financières internationales a augmenté de 50 pour cent depuis 2011 et a atteint près de 14 millions d'USD fin 2013.	4: 4

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		<p>démocratique populaire lao et Myanmar), et la protection des mangroves (Afrique centrale). Cette collaboration, dont la portée ne cesse de s'élargir, représente l'une des sources de financement principales en faveur de l'application à grande échelle des pratiques optimales. La coopération Sud-Sud, qui s'est appuyée sur des plateformes virtuelles de dialogue et d'échange des expériences, ainsi que sur la constitution de réseaux techniques, a été appliquée avec succès en Amérique latine.</p>		
<p>R.3.2: Renforcer les compétences techniques en matière forestière dans les bureaux régionaux et sous-régionaux et, de manière sélective, dans les pays prioritaires, pour fournir un appui technique et opérationnel et faciliter l'échange d'informations et la coordination dans les deux sens.</p>	<p>1. Veiller à ce que le Département des forêts soit pleinement engagé dans la mise en œuvre d'un réseau de bureaux décentralisés renforcé et plus souple. Examiner et redistribuer les compétences techniques en matière forestière afin de répondre plus efficacement aux besoins des États Membres. Utiliser des cadres associés, du personnel détaché et des jeunes cadres, et favoriser une implication accrue des pays en développement afin de renforcer les activités dans le domaine des forêts au niveau des bureaux décentralisés.</p>	<p>1. Le Département des forêts a été en mesure de pourvoir tous les postes vacants financés au titre du budget ordinaire dans les régions, tout en renforçant la capacité en ressources humaines dans le domaine des forêts en mettant à profit les fonds fiduciaires (programme ONU-REDD et FEM, par exemple). Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la FAO a exploité efficacement des dispositifs tels que le programme des cadres associés, le programme des jeunes cadres et le détachement de personnel auprès de la FAO par d'autres organismes et institutions. Ces mécanismes ont été utilisés au Siège, et dans les bureaux décentralisés en recourant au détachement de personnel, et continuent de se voir accorder une attention particulière. En</p>	<p>1. La capacité en ressources humaines a été renforcée malgré les difficultés budgétaires rencontrées. Le programme forestier a fait appel aux États Membres et aux autres partenaires pour compléter le personnel de base financé au titre du budget ordinaire. L'Organisation peut ainsi mieux répondre aux besoins des régions et des pays.</p>	<p>1: 4</p>

Recommandations acceptées	Mesure convenue	Observations sur les mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changement) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures	Note attribuée (voir ci-dessous) ⁹
		<p>avril 2014, vingt postes supplémentaires dans le domaine de la foresterie environ étaient détachés dans les bureaux décentralisés par l'intermédiaire des fonds fiduciaires et du programme des cadres associés. Des ajustements visant à optimiser les postes financés au titre du budget ordinaire dans les bureaux décentralisés ont été réalisés afin de renforcer les compétences en matière de foresterie et de mieux répondre aux besoins des régions.</p>		
	<p>2. Renforcer les liens entre le réseau technique fonctionnel sur la foresterie, les commissions régionales des forêts et le Comité des forêts, y compris grâce à une participation conjointe aux grandes manifestations.</p>	<p>2. La FAO a pris les dispositions nécessaires pour améliorer le partage de l'information et la collaboration entre le Siège et les bureaux décentralisés sur le plan de la participation aux principaux processus de gouvernance (commissions régionales/Comités de forêts), comme sur le plan des travaux conjoints de coordination des contributions au Processus de réflexion stratégique en tirant parti, sur ce point, du réseau technique sur la foresterie.</p>	<p>2. Les efforts fournis pour que certains membres du personnel technique du Siège travaillant sur des sujets de première importance pour une région participent aux réunions de la Commission régionale des forêts de cette région et, parallèlement, pour que le personnel du réseau technique fonctionnel détaché dans les bureaux décentralisés assistent aux sessions du Comité des forêts, ont favorisé une approche conjointe et mieux coordonnée du suivi nécessaire aux niveaux mondial, régional et national.</p>	<p>2: 5</p>